

(N° 96.)

SENAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 31 JUILLET 1862.

Rapport de la Commission de la Guerre, chargée d'examiner le Projet de Loi qui ouvre au Département de la Guerre un crédit de fr. 338,910.

*(Voir les Nos 112 et 166 de la Chambre des Représentants,
et le N° 69 du Sénat.)*

Présents : MM. le Comte DE RENESSE, VAN SCHOOR, VERGAUWEN, MOSSELMAN, le Baron D'OVERSCHIE, MALOU, MAERTENS, le Baron DUPONT D'AHÉRÉE et le Baron VAN DE WOESTYNE, Rapporteur.

MESSIEURS,

Le Département de la Guerre a remis à la disposition du domaine, pour être vendus au profit du trésor, des fusils à percussion, qui ont été cédés, de la main à la main, au Gouvernement Suisse, pour la somme de 338,910 francs. M. le Ministre de la Guerre demande que cette somme soit réappliquée à la fabrication d'armes neuves et rayées qui se fait avec trop de lenteur, eu égard aux besoins de l'armée. Un membre observe que ce mode de vente n'est pas parfaitement régulier. En effet, Messieurs, d'après la législation en vigueur, la vente publique des objets mobiliers du domaine est obligatoire.

Reconnaissant toutefois les avantages de la mesure, votre Commission, à l'unanimité, Messieurs, a l'honneur de vous proposer l'adoption du Projet de Loi.

Le Président,

Comte DE RENESSE-BREIDBACH.

Le Rapporteur,

Baron VAN DE WOESTYNE.